



Assemblée générale

Distr. limitée
22 décembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Cinquième Commission

Point 134 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2024

**Projet de résolution déposé par le Président de la Commission
à la suite de consultations**

Questions relatives au projet de budget-programme pour 2024

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions [41/213](#) du 19 décembre 1986 et [42/211](#) du 21 décembre 1987, la section VI de sa résolution [45/248](#) B du 21 décembre 1990, ses résolutions [55/231](#) du 23 décembre 2000, [56/253](#) du 24 décembre 2001, [58/269](#) et [58/270](#) du 23 décembre 2003, la section XI de sa résolution [59/276](#) du 23 décembre 2004 et ses résolutions [60/283](#) du 7 juillet 2006, [61/263](#) du 4 avril 2007, [62/236](#) du 22 décembre 2007, [63/262](#) du 24 décembre 2008, [64/243](#) du 24 décembre 2009, [65/259](#) du 24 décembre 2010, [66/246](#) du 24 décembre 2011, [68/246](#) du 27 décembre 2013, [70/247](#) du 23 décembre 2015, [72/261](#) et [72/266](#) A du 24 décembre 2017, [72/266](#) B du 5 juillet 2018, [73/281](#) du 22 décembre 2018, [74/262](#) du 27 décembre 2019, [75/252](#) du 31 décembre 2020, [76/245](#) du 24 décembre 2021, [76/271](#) du 29 juin 2022, [77/262](#), [77/267](#) et [77/263](#) A du 30 décembre 2022 et [77/263](#) B du 18 avril 2023,

Réaffirmant également, pour ce qui est de l'examen du projet de budget-programme, le mandat du Comité du programme et de la coordination et celui du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires,

Réaffirmant qu'il lui incombe d'analyser en profondeur et d'approuver, par l'entremise de la Cinquième Commission, les tableaux d'effectifs et les ressources financières, ainsi que les politiques suivies en matière de ressources humaines,

Constatant avec une profonde préoccupation que le non-paiement des contributions statutaires nuit au bon fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies et à sa capacité d'exécuter ses mandats et programmes,

Considérant que le multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation des Nations Unies, concourt à la réalisation des buts des Nations Unies énoncés à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies,



Ayant examiné le projet de budget-programme pour 2024¹, le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget-programme pour 2024² et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

Ayant examiné également le rapport du Secrétaire général intitulé « Mise en œuvre des projets financés par le Compte pour le développement : treizième rapport d'activité »⁴,

1. *Réaffirme* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires et que c'est à celle-ci qu'il revient d'analyser en profondeur et d'approuver les ressources humaines et financières et les politiques s'y rapportant, pour que tous les programmes et toutes les activités prescrits soient exécutés intégralement et avec efficacité et efficience et pour que les politiques soient dûment appliquées ;

2. *Réaffirme* l'article 153 de son règlement intérieur ;

3. *Réaffirme également* le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation⁵ ;

4. *Réaffirme en outre* les procédures et principes budgétaires arrêtés dans ses résolutions 41/213 et 42/211 ;

5. *Réaffirme* le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies⁶ ;

6. *Réaffirme également* sa résolution 78/___ du _____ 2023 ;

7. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport ;

8. *Souligne* l'importance du financement, qui constitue le fondement essentiel de la gouvernance de l'Organisation des Nations Unies ;

9. *Souligne* que les ressources et les effectifs dont le Secrétariat a besoin doivent toujours être déterminés dans le souci d'assurer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des mandats ;

10. *Engage instamment* tous les États Membres à s'acquitter dans les temps, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies ;

11. *Prie* le Secrétaire général de n'épargner aucun effort pour faciliter le paiement par les États Membres de leurs contributions statutaires ;

12. *Souligne* qu'il importe de tenir des consultations aussi tôt que possible avec les États Membres afin de faire le point sur la mise en œuvre des résolutions sur les questions budgétaires qu'elle a récemment adoptées et de déterminer l'effet qu'elles pourraient avoir sur la présentation du projet de budget-programme ;

¹ A/78/6 (Introduction), Sect. 1 à 36 et Income Sect. 1 à 3.

² A/78/95.

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dix-huitième session, Supplément n° 7 (A/78/7).

⁴ A/78/85.

⁵ ST/SGB/2018/3.

⁶ ST/SGB/2013/4 et ST/SGB/2013/4/Amend.1.

13. *Souligne également* qu'il importe de disposer d'informations détaillées sur l'exécution du budget pour bien gérer le plan-programme et le budget-programme et prie le Secrétaire général de relier clairement les ressources inscrites au budget à des résultats concrets ;

14. *Prie* le Secrétaire général de continuer à renforcer la procédure de contrôle interne concernant la planification des programmes, l'établissement du budget, l'exécution, le contrôle et l'évaluation, et l'établissement de rapports ;

15. *Invite* le Secrétaire général à continuer de privilégier des pratiques efficaces et ayant un bon rapport coût-efficacité dans les projets de budget ;

16. *Prend note* du volume accru de la documentation qui constitue le projet de budget-programme, et note avec satisfaction que le Secrétaire général continue de s'attacher à améliorer la qualité, la clarté et la facilité d'utilisation du projet de budget-programme en concertation avec les États Membres, tout en préservant les informations dont les États Membres pourraient avoir besoin ;

17. *Souligne* que tout retard dans la publication de la documentation dont la Cinquième Commission a besoin nuit au processus intergouvernemental de prise de décisions de cet organe ;

18. *Prie* le Secrétaire général de présenter, sur une base comparable, l'évolution générale, d'un exercice à l'autre, du projet de budget par rapport au budget approuvé, à l'occasion des premières consultations qu'il organise avec les États Membres avant les séances tenues par la Cinquième Commission durant la partie principale de la session ;

19. *Prend note* du fait que des informations ont été fournies en ligne aux États Membres et encourage le Secrétaire général à continuer d'agir en ce sens ;

20. *Souligne* que la budgétisation axée sur les résultats et la gestion axée sur les résultats sont deux outils de gestion complémentaires et qu'une meilleure application de la budgétisation axée sur les résultats permet à la fois d'améliorer la gestion et de faire mieux respecter le principe de responsabilité au Secrétariat, et engage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en ce sens ;

21. *Engage* le Secrétaire général à continuer de prendre des mesures pour améliorer la présentation du projet de budget-programme, et en particulier pour faire en sorte que les ressources soient clairement reliées à un cadre de budgétisation axée sur les résultats et qu'elles reflètent les mandats existants et les mesures prises pour les exécuter ;

22. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer les prévisions de dépenses relatives aux grands projets de construction, à titre indicatif et pour information uniquement, dans les principaux montants indiqués dans l'introduction des prochains projets de budget-programme ;

23. *Prend note* du paragraphe 23 du rapport du Comité consultatif ;

24. *Décide* que les coûts du projet de budget-programme ne seront actualisés qu'une seule fois, au plus tard au début de la partie principale de sa session, y compris pour ce qui est des chapitres des recettes ;

25. *Redit sa préoccupation* face au nombre élevé de postes vacants et prie le Secrétaire général de pourvoir rapidement les emplois vacants, de mener une étude concernant l'utilisation efficace des postes existants, y compris des postes vacants depuis 24 mois ou plus, de rendre compte de ses constatations et de proposer dans ses prochains rapports, selon les cas, soit le maintien des postes, en justifiant clairement leur utilité, soit l'apport de changements, soit des suppressions ;

26. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de mener à bien les activités qui précèdent la publication des avis de vacance, quelle que soit la situation de trésorerie de l'Organisation, et de prendre des dispositions en ce sens de façon à être en mesure de lancer et d'achever les procédures de recrutement dans les meilleurs délais, y compris celles concernant la nomination des personnes sélectionnées ;

27. *Souligne* qu'il importe d'utiliser des hypothèses réalistes et cohérentes concernant les taux de vacance lors de l'établissement des demandes de crédits afférentes aux postes ;

28. *Se déclare gravement préoccupée* par le fait que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion sont peu appliquées, rappelle les paragraphes 8 et 9 de sa résolution 77/263 B et prie le Secrétaire général d'appliquer immédiatement sa décision selon laquelle le respect des directives est une condition préalable pour tout voyage ouvrant droit à une classe supérieure à la classe économique pour tous les membres du personnel n'ayant pas rang de sous-secrétaire général, des dérogations pouvant être accordées, s'il y a lieu, en cas de retard dans la délivrance des documents de voyage ;

29. *Décide* de réduire de 1 889 900 dollars le montant des ressources non affectées à des postes ;

30. *Rappelle* le paragraphe 83 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général d'agir en faveur du rajeunissement du Secrétariat en se servant des méthodes de planification stratégique des effectifs et d'organisation de la relève pour tous les postes vacants ou qui le deviendront du fait des départs à la retraite, de prendre des mesures pour augmenter le nombre de postes de début de carrière, réduire le nombre de postes de haut niveau et déclasser les postes vacants existants, et de lui rendre compte à sa soixante-dix-neuvième session des mesures prises et des résultats obtenus ;

31. *Décide* de supprimer les postes suivants qui sont vacants depuis plus de 24 mois :

a) Un poste d'architecte adjoint de 1^{re} classe (P-2) au Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget ;

b) Deux postes de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) au Bureau de l'informatique et des communications ;

c) Deux postes d'assistant aux systèmes d'information [agent des services généraux (Autres classes)] au Bureau de l'informatique et des communications ;

32. *Décide* que le tableau d'effectifs de 2024 sera celui qui figure dans l'annexe de la présente résolution ;

Titre I

Politiques, direction et coordination d'ensemble

Chapitre 1

Politiques, direction et coordination d'ensemble

33. *Prend note* du paragraphe I.9 du rapport du Comité consultatif, approuve la création du Bureau de la protection des données et de la vie privée et décide de créer un poste D-1 de spécialiste en chef des questions relatives à la protection des données et de la vie privée, un poste P-3 de spécialiste des questions relatives à la protection des données et de la vie privée et un poste P-2 de spécialiste des questions relatives à la protection des données et de la vie privée (adjoint de 1^{re} classe) ;

34. *Prend note également* du paragraphe I.12 du rapport du Comité consultatif et décide de créer un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) au Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi ;

35. *Décide* de créer un poste P-2 et un poste P-3 de fonctionnaire du protocole au Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi ;

36. *Décide également* d'approuver la transformation d'un poste P-5 au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés sans que cela constitue un précédent ;

Chapitre 2

Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

37. *Prend note* des paragraphes I.87, I.88 et I.89 du rapport du Comité consultatif et approuve la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes ;

Titre II

Affaires politiques

Chapitre 3

Affaires politiques

38. *Décide* de ne pas transférer de Nairobi à Arusha un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et un poste d'assistant administratif (agent local) rattachés au Bureau de liaison ;

39. *Prend note* des paragraphes II.33, II.34 et II.39 du rapport du Comité consultatif ;

40. *Décide* de transformer en postes inscrits au budget ordinaire les emplois extrabudgétaires suivants, qui relèvent de la Section de la lutte contre le terrorisme, afin de soutenir la présence du Bureau de lutte contre le terrorisme en Asie centrale :

a) un emploi de spécialiste de la gestion de programme et coordonnateur régional (P-4) créé en 2018 et transféré à Achgabat en 2023 ;

b) un emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-3) créé en 2019 à Achgabat ;

41. *Décide également* de transformer en poste inscrit au budget ordinaire, à la Section des projets spéciaux, un emploi extrabudgétaire de spécialiste de la gestion de programme (P-4) créé en 2019 et transféré à Madrid en 2021, afin de soutenir la mise en œuvre du Programme mondial de lutte contre les menaces terroristes pesant sur des cibles vulnérables ;

Chapitre 4

Désarmement

42. *Prend note* des paragraphes II.96 et II.97 du rapport du Comité consultatif ;

Titre III
Justice internationale et droit international

Chapitre 7
Cour internationale de Justice

43. *Prend note* des paragraphes III.14 et III.18 du rapport du Comité consultatif ;

Titre IV
Coopération internationale pour le développement

Chapitre 9
Affaires économiques et sociales

44. *Prend note* du paragraphe IV.7 du rapport du Comité consultatif et décide de créer deux postes (1 P-3 et 1 P-2) ;

45. *Prend note également* du paragraphe IV.10 du rapport du Comité consultatif ;

Chapitre 10
Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

46. *Rappelle* qu'étant donné la priorité accordée à la promotion d'une croissance économique et d'un développement durables, les besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement doivent faire l'objet d'une attention particulière, et prie le Secrétaire général de continuer de s'attacher à mobiliser des ressources adéquates pour faciliter la mise en œuvre des mandats relevant du chapitre 10 ;

47. *Prend note* du paragraphe IV.39 du rapport du Comité consultatif et décide de créer un poste P-3 de statisticien ;

48. *Prend note également* du paragraphe IV.40 du rapport du Comité consultatif ;

Chapitre 11
Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons

49. *Rappelle* que le développement de l'Afrique est de longue date une priorité de l'Organisation des Nations Unies et réaffirme sa volonté de répondre aux besoins uniques de ce continent ;

50. *Prend note* du paragraphe IV.63 du rapport du Comité consultatif ;

Chapitre 14
Environnement

51. *Prend note* du paragraphe IV.140 du rapport du Comité consultatif ;

Titre V
Coopération internationale pour le développement

Chapitre 20
Développement économique en Europe

52. *Accueille favorablement* les mesures prises par le Secrétaire général pour contrebalancer les créations de postes par des suppressions de postes de sorte qu'il

n'y ait pas d'incidence sur les coûts et prend note du paragraphe V.61 du rapport du Comité consultatif ;

Chapitre 21

Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

53. *Prend acte* du soixante-quinzième anniversaire de la création de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et note avec satisfaction la coopération établie par la Commission avec le système des Nations Unies pour le développement, notamment le travail qu'elle accomplit en collaboration avec les entités du système concernant l'exécution des programmes de pays, ainsi que la contribution à la promotion de stratégies et messages régionaux communs visant à apporter un soutien aux pays de la région qui le demandent ;

Chapitre 22

Développement économique et social en Asie occidentale

54. *Rappelle* le paragraphe V.110 du rapport du Comité consultatif, accueille favorablement la participation de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale à l'examen des dépenses, espère que les résultats de cet examen aideront la Commission à exécuter son mandat avec plus d'efficacité et demande que d'autres examens des dépenses soient effectués de sorte que les ressources existantes soient réorganisées pour que les mandats soient exécutés plus efficacement ;

Chapitre 23

Programme ordinaire de coopération technique

55. *Rappelle* les paragraphes V.151 et XIII.43 du rapport du Comité consultatif, prie le Secrétaire général de renforcer la complémentarité, dans les cas qui s'y prêtent, entre le Compte pour le développement et le programme ordinaire de coopération technique pour que les mandats soient exécutés au mieux et que les ressources du budget ordinaire soient efficacement mises au service du développement de façon à aider les pays qui en ont besoin à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030⁷ et lui demande de faire le point dans le prochain projet de budget-programme ;

56. *Rappelle également* le paragraphe V.122 du rapport du Comité consultatif, souligne que les activités du programme ordinaire de coopération technique devraient répondre aux besoins des États Membres et prie le Secrétaire général de continuer de faciliter la fourniture de services consultatifs, le renforcement des capacités et l'appui technique afin de répondre aux besoins des États Membres en matière de développement durable ;

57. *Prie* le Secrétaire général de présenter, dans le budget-programme, dans le respect de la transparence et du principe de responsabilité, les résultats découlant des activités menées dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique, notamment des informations transparentes sur les critères retenus aux fins de l'allocation des ressources aux entités chargées de la mise en œuvre ;

⁷ Résolution 70/1.

Titre VI

Droits humains et affaires humanitaires

Chapitre 26

Réfugiés de Palestine

58. *Prend note* du paragraphe VI.82 du rapport du Comité consultatif et approuve le reclassement de D-1 à D-2 du poste de directeur du Département des ressources humaines ;

59. *Décide* de financer au moyen du budget de 2024 la totalité des dépenses afférentes aux fonctions de gestion de la composante Direction exécutive et administration, et non pas seulement la moitié, sans attendre la demande que le Secrétaire général avait prévu de faire en ce sens dans le projet de budget-programme pour 2025 ;

Titre VII

Communication globale

Chapitre 28

Communication globale

60. *Prend note* du paragraphe VII.14 du rapport du Comité consultatif et approuve le transfert d'un poste de spécialiste de l'information (P-3) de New York à Genève ;

61. *Rappelle* le paragraphe VII.10 du rapport du Comité consultatif et décide de ne créer que 20 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) : 4 emplois d'éditeur (P-4) ((1 pour chacune des langues suivantes : arabe, chinois, espagnol et russe), 8 emplois d'attaché de presse (P-3) (2 pour chacune des langues suivantes : arabe, chinois, espagnol et russe), 4 emplois d'assistant d'édition [agent des services généraux (Autres classes)] (1 pour chacune des langues suivantes : arabe, chinois, espagnol et russe) et 4 emplois d'assistant d'information [agent des services généraux (Autres classes)] (1 pour chacune des langues suivantes : arabe, chinois, espagnol et russe) ;

Titre VIII

Services communs d'appui

Chapitre 29A

Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité

62. *Rappelle* le paragraphe 41 de sa résolution [77/278](#) du 18 avril 2023, prend note avec satisfaction de l'action menée par le Secrétaire général à cet égard et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les informations disponibles sur le nouveau portail d'information sur le personnel du Secrétariat soient au moins d'aussi bonne qualité et aussi nombreuses que celles qui étaient disponibles dans l'outil d'information en ligne HR Insight ;

63. *Prend note* du paragraphe VIII.6 du rapport du Comité consultatif ;

Chapitre 29B

Département de l'appui opérationnel

64. *Prend note* du paragraphe VIII.35 du rapport du Comité consultatif ;

65. *Prend note également* du paragraphe VIII.36 du rapport du Comité consultatif ;

Chapitre 29C**Bureau de l'informatique et des communications**

66. *Décide* de ne pas créer six emplois de temporaire (autres que pour les réunions) liés au rapport du Secrétaire général sur le plan d'équipement ;

Chapitre 29F**Administration (Vienne)**

67. *Prend note* du paragraphe VIII.167 du rapport du Comité consultatif ;

Titre X**Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales****Chapitre 31****Activités administratives financées en commun**

68. *Décide* de créer le poste de juriste (P-4) au secrétariat de la Commission de la fonction publique internationale et le poste de spécialiste de l'inspection et de l'évaluation (P-3) au secrétariat du Corps commun d'inspection, qui seront financés par les organisations participant aux mécanismes de partage des coûts ;

69. *Décide également* de créer un poste de classe P-4 dont le titulaire aidera le secrétariat de la Commission de la fonction publique internationale à mener à bien l'examen de l'ensemble des prestations et invite les organisations à le financer à titre exceptionnel et sans que cela constitue un précédent ;

70. *Rappelle* les paragraphes X.24, X.29, X.38 et X.41 du rapport du Comité consultatif et invite les organisations à financer une augmentation des dépenses communes à titre exceptionnel et sans que cela constitue un précédent ;

71. *Rappelle également* le paragraphe X.29 du rapport du Comité consultatif et décide d'augmenter de 1 418 000 dollars (38 %) les ressources de la Commission de la fonction publique internationale autres que celles affectées aux postes et d'approuver à cet égard un montant de 3 730 900 dollars, soit la totalité des ressources demandées par la Commission ;

Titre XIII**Compte pour le développement****Chapitre 35****Compte pour le développement**

72. *Décide* d'augmenter le montant du Compte pour le développement d'un million de dollars en 2024 ;

Chapitre 2 des recettes**Recettes générales**

73. *Décide* de fixer le produit des intérêts bancaires escomptés à 12 000 000 de dollars ;

Chapitre 3 des recettes**Services à l'intention du public**

74. *Décide* d'augmenter de 1 204 900 dollars les recettes prévues au chapitre 3 des recettes et de ne rien changer aux tarifs des garages ni aux politiques régissant l'exploitation des garages ;

75. *Décide* qu'aux fins des calculs budgétaires pour 2024, un taux de vacance de 11,1 pour cent sera utilisé pour les administrateurs et un taux de vacance de 9,1 pour cent sera utilisé pour les agents des services généraux.

Annexe

Tableau d'effectifs de 2024

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes (hors missions politiques spéciales)</i>	<i>Nombre de postes (missions politiques spéciales)</i>	<i>Total</i>
<i>Chapitres des dépenses</i>			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
Vice-Secrétaire générale	1	–	1
Secrétaires généraux adjoints	37	17	54
Sous-Secrétaires généraux	34	19	53
D-2	118	9	127
D-1	313	53	366
P-5	939	192	1 131
P-4	1 661	398	2 059
P-3	1 579	380	1 959
P-2/1	565	28	593
Total partiel	5 247	1 096	6 343
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	274	2	276
Autres classes	2 304	46	2 350
Total partiel	2 578	48	2 626
Autres catégories de personnel			
Agents des services de sécurité	306	–	306
Agents locaux	1 919	1 638	3 557
Agents du Service mobile	106	725	831
Administrateurs recrutés sur le plan national	102	572	674
Agents des corps de métier	93	–	93
Total partiel	2 526	2 935	5 461
Total (chapitres des dépenses)	10 351	4 079	14 430
<i>Chapitre 3 des recettes</i>			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
P-5	2	–	2
P-4	4	–	4
P-3	4	–	4
P-2/1	3	–	3
Total partiel	13	–	13
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	7	–	7
Autres classes	42	–	42
Total partiel	49	–	49

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes (hors missions politiques spéciales)</i>	<i>Nombre de postes (missions politiques spéciales)</i>	<i>Total</i>
Autres catégories de personnel			
Agents des services de sécurité	2	—	2
Total partiel	2	—	2
Chapitre 3 des recettes	64	—	64
Total	10 415	4 079	14 494